



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations Vidéo & Photographie – Drone et Sol
Version applicable au site internet – 2026

Article 1 – Identification de l'entreprise

Entreprise Individuelle **Yan Gombault**
Siège social : 14 lotissement Les Charmilles – 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
SIRET : 901 625 939 00011
APE : 74.20Z – Activités photographiques
Télépilote professionnel drone – Prestations réglementées

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations proposées sur le site internet de l'Entreprise Individuelle Yan Gombault, comprenant notamment :

- prises de vues aériennes par drone,
- prises de vues photo et vidéo au sol,
- montage et post-production,
- prestations de communication visuelle pour professionnels et particuliers.

Toute commande ou demande de devis implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 3 – Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé gratuit.
La commande devient ferme après validation écrite du devis par le client et versement d'un acompte.

Article 4 – Acompte – Annulation – Report



Un acompte de **30 % du montant total** est exigé à la commande.

4.1 Annulation par le client

Toute annulation à l'initiative du client entraîne la **conservation de l'acompte**, sauf cas de force majeure dûment justifié.

4.2 Prestations drone – contraintes spécifiques

Les prestations par drone sont soumises aux conditions météorologiques, aux règles de sécurité et aux autorisations administratives.

En cas d'impossibilité de réalisation liée notamment :

- à des **conditions météorologiques défavorables ou dangereuses au vol**,
- à un **refus, retrait ou restriction d'autorisation par une autorité compétente** (préfecture, mairie, autorité aéronautique, base militaire, gestionnaire de site),
- à une **interdiction réglementaire imprévisible**,

la prestation pourra, au choix :

- être **reportée à une date ultérieure**, sans frais supplémentaires,
- ou donner lieu à un **remboursement de l'acompte, déduction faite des frais déjà engagés** (préparation de mission, démarches administratives, repérage, déplacements).

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Article 5 – Prix et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

TVA non applicable – article 293 B du Code Général des Impôts.

Le solde est payable à réception de facture, par virement bancaire, sauf mention contraire sur le devis.

Article 6 – Retard de paiement



Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément au Code de commerce.

Article 7 – Prestations par drone

Les prestations de prises de vues par drone sont réalisées dans le strict respect de la réglementation aérienne en vigueur et des règles de sécurité des personnes et des biens.

L'Entreprise Individuelle Yan Gombault ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité totale ou partielle d'exécuter une mission pour des raisons réglementaires, météorologiques, administratives ou sécuritaires indépendantes de sa volonté.

Article 8 – Livraison des prestations

Les livrables sont fournis sous format numérique via un lien de téléchargement sécurisé ou sur support physique.

Les délais de livraison sont indicatifs et dépendent de la nature du projet. Aucun retard raisonnable ne pourra donner lieu à indemnisation ou annulation.

Article 9 – Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

Les photographies, vidéos et créations réalisées demeurent la propriété intellectuelle de l'Entreprise Individuelle Yan Gombault.

Sauf accord écrit contraire, le client bénéficie d'un **droit d'utilisation non exclusif**, strictement limité à l'usage prévu au devis.

Toute utilisation supplémentaire (diffusion publicitaire, commerciale, nationale ou internationale) nécessite une autorisation écrite préalable.

L'entreprise se réserve le droit d'utiliser les réalisations à des fins de communication et de promotion de son activité, sauf opposition écrite du client.



Article 10 – Responsabilité

La responsabilité de l'entreprise est strictement limitée au montant de la prestation facturée.

Elle ne saurait être engagée en cas de dommages indirects, perte de chiffre d'affaires ou préjudice commercial.

Article 11 – Force majeure

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, incluant notamment :

- conditions météorologiques extrêmes,
- décisions administratives ou militaires,
- interdictions ou restrictions de vol,
- événements de sécurité imprévus.

Article 12 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

À défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Avignon.

Dernière mise à jour : janvier 2026